INTRODUCTION

Les 17, 18 et 19 décembre 1998, dans le cadre du 50° anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un groupe d'ONG (Amnesty International Belgium, ATD-quart monde, Justice et paix, Liga voor mensenrechten, Ligue belge des droits de l'homme, Oxfamsolidarité/solidariteit), le Groupe de recherche et d'études pour une stratégie économique alternative (GRESEA) et le Centre de droit international de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ont organisé à l'Université catholique de Louvain (UCL) et à l'ULB un colloque sur le problème du respect des droits de la personne consécutivement aux politiques d'ajustement structurel menées dans certains États à la suite des recommandations des institutions financières internationales.

Ce colloque comportait un atelier socio-économique présidé par le Professeur P. Löwenthal (UCL) et un atelier juridique présidé par le Professeur E. David (ULB).

Les rapports de caractère socio-économique étaient les suivants :

- De l'ajustement aux crises : les incuries de la régulation du système de l'économie mondiale, par L. Abdelmaki, Professeur à l'Université de Lyon II;
- Le cas du Vietnam, par F. Houtart, Professeur à l'UCL;
- Le cas du Salvador, par R. Rubio, économiste, coordonateur SAPRI;
- Le cas d'Haïti, par D. Horman, économiste au GRESEA;
- L'évaluation «externe» des prêts FMI, par X. Godinot, ATD-quart monde;
- Rapports Nord-Sud et rôle des IFI, par A. Peeters, économiste au GRE-SEA:
- Conclusions de l'atelier, par P. Löwenthal, Professeur à l'UCL.

Les conclusions générales du colloque ont été tirées par V. Solé, ancien Président d'Amnesty International Belgium, animateur de la coordination des ONG et promoteur du colloque.

L'ensemble de ces textes a été publié dans la Revue nouvelle (Bruxelles) de juillet-août 1999.

Dans les pages qui suivent, on trouvera les textes des rapports présentés dans le cadre de l'atelier juridique.

Eric DAVID